4/À noter

Création

d'un règlement pour l'affichage temporaire

- Tout besoin d'affichage sur le territoire communal devra faire l'objet d'une demande écrite à la Mairie.
- 2 Toute demande d'affichage fera l'objet d'une réponse écrite qu'elle soit positive ou négative.
- 3 Interdiction de tout affichage à vocation commerciale - sauf commerçants ambulants et cirques s'acquittant d'un droit de place.
- 4 Autorisation accordée à toutes les associations dont le siège se trouve sur le territoire du Grand Dole.
- **5** Seules 3 zones sont autorisées pour l'affichage.

Route de Dole : espace entre le banc et le panneau fixe ASF.

Route de Damparis : espace avant le passage à niveau.

Route de Saint Ylie : espace entre le pont et l'intersection.

- 6 Le matériel utilisé sera en matière souple, non métallique. Il ne devra pas se placer à hauteur d'homme, ni couvrir les panneaux de signalisation routière, ni se poser sur le mobilier urbain.
- 7 Le matériel sera retiré dès le lendemain de la manifestation par l'organisateur
- 8 Le non-respect de ce règlement entrainera le retrait immédiat des panneaux par les services municipaux et le refus systématique d'une demande d'affichage ultérieure.

Soirée jeux :



Une soixantaine de joueurs et joueuses a répondu en janvier à l'appel de la commission municipale enfance jeunesse.

Organisée en partenariat avec la Ludothèque du Grand Dole, cette soirée s'inscrit dans le calendrier des

manifestations souhaité par notre municipalité, afin de favoriser les échanges entre habitants.



Agenda

DATE	MANIFESTATION	ORGANISATEUR	LIEU
14 juillet	Puces 70 ^{ème} édition	Association sportive	Village
14 juillet	Feu d'artifice	Municipalité	Étang communal - 22h30
26, 27, 28 août	Festinades de la St Louis	Comité de fête	Pasquier
10 septembre	Forum des Associations	Municipalité	Salle des fêtes - 14h

Plan national CANICULE 2016

Depuis 2003, ce plan est mis en place du 1er juin au 31 août. À ce titre, chaque ville a l'obligation de tenir un registre nominatif.

Pour notre commune, le CCAS en a la gestion. C'est à la personne âgée ou handicapée, ou à son entourage, de faire la demande d'inscription sur ce registre. Pour cela, il suffit de remplir le formulaire disponible à la Mairie, un membre du CCAS peut vous l'apporter sur demande.

Ce document permet de cibler les moments de solitude donc de vulnérabilité et d'apporter ainsi une réponse en cas de fortes chaleurs.

BULLETIN MUNICIPAL N° 49 - Juin 2016

Responsable de publication : *Félix Macard* Gestion de la rédaction : *David Tétu et*

Maquette et mise en page : cré@ction N. Bressand Reproduction, même partielle, interdite Impression: David Graphic

Bureau de Poste NOUVEAUX HORAIRES

Du Mardi au Vendredi 8h30 - 11h15 Samedi 8h15 - 9h45 Fermeture le Lundi.

2ème forum des associations

Samedi 10 septembre de 14h à 18h à la salle des fêtes

Vous avez obtenu

un CAP, BEP, BAC ou BAC+2 en 2016. la municipalité vous récompense. Faites-vous connaître à la Mairie avant le 31 juillet.

Foucherans



Le nouveau Conseil des Jeunes installé

Des élèves des classes de CM1 et CM2 se sont portés volontaires afin de constituer ce nouveau Conseil des ieunes.

Chacun a été invité à signer la Charte du jeune conseiller marquant ainsi son engagement.

Ils participeront notamment à diverses cérémonies, aux Festinades de la St Louis, à l'embellissement de notre patrimoine et mèneront des actions de solidarité.

Vous les reconnaitrez facilement puisqu'ils porteront une écharpe tricolore.



Le projet présenté par Thomas et Léa - étudiants en Master réalisation de documentaires - a retenu l'attention de la municipalité laquelle a souhaité leur attribuer 500€ dans le cadre de la bourse à projet, voir le Foucherans magazine n°48.

Au retour de ce fabuleux périple au sein des écoles Népalaises, ils nous ont présenté leurs travaux consistant en la réalisation d'un diaporama sonore. La richesse des échanges avec le public témoigne de la qualité de la soirée.

Ils ont également rencontré les élèves de l'école élémentaire.





Le budget a été adopté le 4 avril par le Conseil municipal pour un montant global de **2 433 438 €**. Le budget 2016, budget communal et budgets annexes (assainissement et pôle santé) s'équilibre à **1 426 754 €** en fonctionnement et à **1 006 684 €** en investissement.

Ce budget illustre la volonté municipale de maintenir une offre d'équipements et de services de qualité malgré la forte diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'Etat.

Souhaitée par le gouvernement afin que les communes participent à l'effort national de réduction de la dette publique, cette décision pèse lourdement sur les recettes municipales et affecte les services publics et le niveau des investissements alors que les communes n'ont aucune responsabilité dans la détérioration des finances publiques puisqu'astreintes à l'équilibre budgétaire.

Section de fonctionnement

Pour 100 € de dépenses, sont affectés



Pour 100 € de recettes, sont perçus



Retrouvez les comptes de la commune sur : www.collectivites-locales.gouv.fr

QUELQUES CHIFFRES

967 330 € : l'encours d'endettement communal

188 200 €: l'encours d'endettement assainissement

388 900 € : l'encours d'endettement pôle santé

286 195 € : l'épargne brute dégagée en 2015 par le budget communal

8700€: les subventions versées aux associations

44300€: les subventions inscrites en recettes d'investissement

2158 : le nombre d'habitants recensés

993: le nombre de logements sur la commune

103: l'effectif prévisionnel à l'école maternelle

Taxes locales

Le Conseil Municipal opte pour une hausse modérée des taux de 3 %

Les taux, **inchangés depuis 2009**, ont été fixés de la façon suivante, pour un gain 2016 espéré de 16800€:

- taxe d'habitation = 9.07 %,
- taxe foncier bâti = 15.39 %,
- taxe foncier non bâti = 24,30 %.

Un choix dicté par plusieurs constats :

- La dotation reçue de l'Etat chute de 23 600 € par rapport à 2015, soit une perte cumulée de 45 000 € depuis 2013
- Parallèlement, création de nouvelles charges suite à des décisions de l'État: nouvelles normes, accessibilité des ERP aux

personnes à mobilité réduite, revalorisation des salaires des fonctionnaires

- Malgré la maîtrise des dépenses: adhésion à des groupements d'achat, renégociation de contrats, réduction de l'éclairage public,... certaines charges de fonctionnement demeurent peu compressibles: charges de personnel, vérifications réglementaires,...
- Garantir un niveau convenable d'investissements : voirie, réseaux, édifices publics, d'entretien des bâtiments et de services publics afin de transmettre un patrimoine communal de qualité aux générations futures.

Les principales dépenses d'investissements

Voirie et réseaux divers

Télécom et éclairage public : 98 200 € Voirie : 70 000 €

Travaux bâtiments

Écoles : 37 200 € Stade : 8 000 € Station d'épuration : 40 000 € Salle paroissiale et église : 6800 €

Matériels et mobiliers

Administration Mairie : 5200 € Écoles : 2400 € Services techniques : 13600 € Espace public : 5100 €

Immobilier

Pôle de santé (paramédical) : 163 400 €

Enfance



Avec un effectif prévisionnel de 103 élèves à la prochaine rentrée, le résultat de la future carte scolaire était très attendu par les enseignantes de l'école maternelle. Chacun se réjouit de cette décision laquelle permettra d'alléger les classes au bénéfice de l'apprentissage.

Or, les locaux ne permettent pas l'accueil de cette classe. Un temps envisagée à l'école élémentaire, une salle du restaurant scolaire sera finalement aménagée.

Une partie des élèves déjeunera désormais à la salle Orée du bois.

La municipalité remercie Mesdames Humblot et Blime du service Enfance Jeunesse du Grand Dole pour leur contribution et adaptation, car l'accueil de loisirs sera impacté.

Activité de la Gendarmerie sur notre commune

	2014	2015
Faits de délinquance constatés (dépôt de plainte)	72	35
Nombre d'interventions	100	91

| Urbanisme / 3|

Une matinée pour l'environnement

Une quarantaine de volontairespopulation et élus - s'est réunie début
avril afin de parcourir les rues du village
et ramasser les déchets jetés par des
personnes en manque de civisme et peu
respectueuses de l'environnement et de
notre cadre de vie.

Les groupes constitués se sont répartis sur

les différents secteurs définis au préalable par Serge Bejean.

Le volume des déchets collecté est stable mais toujours trop important, papiers divers, sacs plastiques, cannettes, bouteilles, mégots...

La municipalité a remercié les participants par le partage du verre de l'amitié.



Transport au Collège Maryse Bastié

Des modifications à partir du 1^{er} septembre Désormais, **un seul bus scolaire** circulera et déposera les élèves de la commune devant le Collège Maryse Bastié. Un second bus, urbain celui-ci (TGD), s'arrêtera uniquement au nouvel arrêt "*Thouverey*" au niveau de la CPAM.

Concernant le trajet retour, le bus se prendra obligatoirement à l'arrêt "Thouverey".

Les nouveaux guides horaires seront disponibles fin août.



La rue de Champvans **rénovée**

La technique choisie est celle de l'enrobé coulé à froid (ECF), couche ultra mince de surface des chaussées appliquée sur une couche support. La granulométrie de 0/10 apporte la rugosité nécessaire afin de favoriser l'adhérence et la résistance au patinage des véhicules. L'ECF nécessite un temps de murissement améliorant son aspect au fil des mois.

La limitation de vitesse est abaissée à 70 km/h, le tonnage maximum autorisé est de 5,5 T (sauf engins agricoles et véhicules de secours) et la signalisation verticale est améliorée.

Pour une meilleure sécurité, adaptez votre vitesse!